



## Commission DÉMOGRAPHIE et QUESTIONS SOCIALES

---

Réunion du 19 mai 2011

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	30

---

## Projets d'avis

---

### Avis 1

Le Cnis encourage la poursuite des travaux de la statistique publique pour une meilleure connaissance de la pauvreté monétaire, du patrimoine et des inégalités à un niveau géographique fin. Il approuve les travaux sur le bien-être mené dans la suite du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Il souhaite une présentation, à l'automne prochain, de l'expérimentation méthodologique sur l'indice des prix à la consommation à partir des données de caisse des enseignes de la grande distribution.

Il demande également que la statistique publique expose d'ici la fin 2012 ses travaux sur l'immigration et sur l'intégration, en particulier sur les estimations de flux migratoires.

### Avis 2

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur le « mal-logement ».

Il partage les recommandations émises et en suivra régulièrement la mise en œuvre.

Il veillera en particulier à l'application des réformes proposées sur les classifications des situations de logements : logement "hors droit commun", nouvelles dimensions (environnement du logement et adéquation du logement aux ménages).

Il sera vigilant sur la mise au point rapide des indices de qualité et de surpeuplement, suivie de leur parution annuelle.

Il sera attentif à l'utilisation des sources administratives, notamment pour une approche locale.

Il insiste sur la nécessité de maintenir les délais prévus pour l'Enquête nationale Logement de 2013. Cette enquête doit être enrichie et réalisée régulièrement (tous les cinq ans), ainsi que l'Enquête sans domicile (tous les dix ans), avec une taille d'échantillons suffisante, ce qui n'est à l'heure présente nullement acquis.

Il souligne l'intérêt des enquêtes qualitatives et méthodologiques visant à enrichir et compléter les enquêtes précédentes.

### Avis 3

Le Conseil soutient le projet de mise en place d'un dispositif longitudinal pour la réalisation d'enquêtes à plan de sondage probabiliste dans le domaine des sciences sociales.

Ce projet devrait apporter une grande efficacité de ces enquêtes en terme de coût, qualité des réponses, délai de diffusion et mise en cohérence des résultats.

Le Conseil demande à être informé des apports et difficultés méthodologiques rencontrées et à être tenu annuellement au courant du programme d'enquêtes, réalisé et à venir.

### Avis 4

Le Conseil prend note avec intérêt des travaux exploratoires de l'Insee sur la caractérisation des descendants directs d'immigrés à partir des enquêtes emploi.

Il note qu'à des niveaux géographiques agrégés ou dans des zones d'emploi dans lesquelles les descendants d'immigrés sont les plus nombreux, cette source permet déjà de produire beaucoup de données et en souhaite une diffusion plus systématique.

Le Conseil restera attentif aux besoins complémentaires qui s'exprimeront pour une approche locale.

#### **Avis 5**

Le Cnis se félicite de la mise en place du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement.

Il approuve le cadre fixé par son mandat : ouverture à toutes suggestions qui répondraient à des besoins locaux non pris en compte dans d'autres sources, tout en restant attentif aux contraintes de simplicité et de concision de ce questionnaire.

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
COMMISSION Démographie et Questions sociales

- 19 mai 2011 -

---

Président : Françoise BOUYGARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Introduction	7
I. Les Principaux axes du programme de travail 2012	7
II. Les conditions de logement	10
III. Présentation du projet ELIPSS (Etude longitudinale par internet pour les sciences sociales)	18
IV. Les données disponibles dans le cadre des demandes du Comedd	22
V. Autour du recensement de la population	24
VI. Examen pour avis d'opportunité d'autres projets d'enquêtes	26
Conclusion	28

## LISTE DES PARTICIPANTS

Séverine	ARNAULT	Insee
Céline	ARNOLD	DREES
Jean-Patrick	BERNARD	Ministère de l'Intérieur (SSM immigration)
Pierre-Émile	BIDOUX	Insee
Catherine	BORREL	Insee
Fabienne	BOUTIERE	EDF Recherche et développement
Françoise	BOUYGARD	Cour des comptes
Odile	BOVAR	Datar
Chantal	CASES	Ined
Corinne	CHEVALIER	Secrétariat général du Comité interministériel des villes
François	CLANCHÉ	Insee
Martin	CLEMENT	Défense des droits (ex-Halde)
Joël	CREUSAT	Ministère de la Justice et Libertés
Philippe	CUNEO	Cnis
Jean-Philippe	DAMAIS	Université Paris XIII
Laurence	DAUPHIN	Insee
Claire	DECONDE	Insee
Nathalie	DONZEAU	Insee
Denis	DURAND	CGT
Karl	EVEN	MEEDDTL
Raphaëlle	FLEUREUX	CNRS Centre M Halbwach
Hélène	FOUQUET	ANAH
Anne	FOUSSAT	Conseil général 93
Didier	GELOT	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
Danièle	GUILLEMOT	Insee
Amandine	HUBERT	DJEPVA
Salah	IDMACHICHE	DGAFP
Alain	JACQUOT	MEEDDTL
Marie-Thérèse	JOIN-LAMBERT	
Julie	LABARTHE	DREES
Henriette	LANTIN	Cnis
Thomas	LE JEANNIC	MEEDDTL
Anne	LEGAL	DREES
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Stéphane	LEGLYE	Ined
Michèle	LELIEVRE	DREES
Laurent	LESNARD	Sciences Pô
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Stéfan	LOLLIVIER	Insee
Aïssatou	LOUM	OFII
Ornella	MALAGUTTI	Secrétariat d'État Outre mer
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Maryse	MARPSAT	Insee
Guillaume	MORDANT	MEEDDTL
Alain	MOREAU	SGAR Aquitaine
Claudine	PIRUS	Insee
Laure	PITROU	DGALN
Edmond	PRETECEILLE	Sciences Pô
Corinne	REQUIER	Cnis
Mériadec	RIVIERE	UNAF

Christophe	ROBERT	Fondation Abbe Pierre
Catherine	ROUGERIE	Insee
Philippe	ROUSSEL	MEEDDTL
Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau Quételet
Christine	THIESSET	Insee
Magda	TOMASINI	Insee
Dalila	VIENNE	Cnis

*Excusés :*

Elizabet h	BROWN	Université Paris I
François	HAMET	Conseil général de Seine Saint-Denis
Bernard	LOTH	CGT FO
Benoît	ROBIN	CGT FO
Chantal	SALESSES	Cnaf
Edouard	SALUSTRO	Cabinet Edouard Salustro
Bernard	SUJOBERT	

*La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Françoise BOUYGARD.*

## **Introduction**

### **Françoise BOUYGARD**

Bonjour à tous. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de présider cette commission. J'ai bien connu le Cnis dans le cadre de mes fonctions au sein de la Dares, en tant que sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle notamment. J'ai ainsi eu l'occasion de présenter devant le Cnis un certain nombre de projets d'enquêtes. Je serai à l'écoute de chacun d'entre vous.

Compte tenu de l'étendue de notre ordre du jour, je propose que nous étudions les propositions d'avis de la commission au fur et à mesure. Nous pourrions identifier en fin de réunion les points susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, prévue à l'automne 2011.

## **I. Les Principaux axes du programme de travail 2012**

### **1. Présentation**

#### **Stéfan LOLLIVIER, Insee – DSDS**

J'articulerai ma présentation autour des grands axes du programme à moyen terme du Cnis, puis autour de développements plus thématiques.

Des suites sont et seront données aux grands rapports validés ou discutés par le Cnis. Le premier d'entre eux se trouve être le rapport Freyssinet sur les inégalités. Ce rapport a déjà donné lieu à beaucoup de développements, en particulier sur la connaissance des hauts revenus et des hauts patrimoines. En 2012, il s'agira de mettre en place un fichier socio-fiscal exhaustif sur les revenus, avec des imputations des revenus du patrimoine, de façon à parvenir à une connaissance localisée des inégalités et de la pauvreté qui viendra compléter les connaissances localisées sur les questions démographiques, d'emplois et de salaires. Ces travaux progressent correctement. Des tests sont programmés pour 2012 ; le projet devrait aboutir en 2013.

La mise en œuvre du rapport Vorms sera également poursuivie, avec des développements réglementaires pour permettre, en lien avec le SOeS, une généralisation du suivi des prix de l'immobilier. Des indices seront produits en nouvelle base, de même que des indices régionaux. Les avant-contrats de vente seront exploités. Une production mensuelle de l'indice des prix des logements anciens a été évoquée. Le projet de labellisation des indices produits par les notaires en Île-de-France devrait recevoir l'aval de l'Autorité de la statistique publique. Le SOeS mènera des travaux sur les bases notariales et contribuera à l'amélioration de la base réglementaire.

S'agissant de mettre en œuvre le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, la ventilation du compte des ménages par catégories (âge, catégorie sociale, niveau de revenu, etc.) sera poursuivie, avec une décontraction des revenus et du patrimoine. Des questions sur le bien-être ressenti seront posées régulièrement dans le cadre du panel SRCV. Les questions posées sur la qualité du temps dans le cadre de l'enquête emploi du temps donneront lieu à des travaux exploratoires, dans des instances nationales et internationales. Un article est d'ores et déjà paru dans le Courrier des statistiques sur les conclusions du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et les développements amorcés par la statistique publique.

Sur le thème du logement, des travaux seront poursuivis par l'Insee à travers le projet Corail qui vise à interroger les organismes HLM sur les loyers, en vue d'aboutir à une meilleure connaissance de ceux-ci dans le secteur social. L'enquête logement de 2013 sera préparée. L'enquête sans domicile sera conduite par l'INED et l'Insee, avec des difficultés méthodologiques liées notamment à l'augmentation de la part des non-francophones parmi les personnes sans domicile. Une amélioration de l'enquête sur la construction

neuve sera assurée par le SOeS. Un répertoire des logements sociaux (pour le parc locatif) sera également élaboré par le SOeS, conformément aux obligations réglementaires.

Sur le thème de l'immigration, les exploitations de l'enquête TeO se poursuivront sous la conduite de l'INED – les premières publications sur le sujet ayant été saluées pour leur qualité. Des travaux seront menés pour aboutir à une meilleure appréciation des flux migratoires, à travers la réconciliation des données issues du recensement de la population avec les données basées sur les titres de séjour. A l'heure actuelle d'importants écarts subsistent entre les deux sources. Un projet concernera également les titres de séjour (AGDREF2).

Sur les questions démographiques, il convient de souligner le lancement de la cohorte ELFE et la collecte de la troisième vague de l'enquête ERFI-GGS sur les relations familiales. Les résultats de l'enquête familles logements seront exploités. En 2012, année électorale, l'Insee conduira une enquête sur la participation électorale. Sur les questions géographiques, la refonte du système informatique autour des RIL se poursuivra, en vue d'en améliorer la qualité, la fiabilité et l'ergonomie. En ce qui concerne le recensement de la population, le projet Homère visera à améliorer l'ergonomie logicielle des relations entre l'État et les communes, tout en favorisant la mise en place de la collecte par Internet à l'horizon 2013. Un groupe de travail se penchera sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population.

L'enquête cadre de vie et sécurité (appelée aussi enquête de victimation) sera dorénavant conduite annuellement, sur une base réglementaire (en lien avec la LOPPSI2). Côté culture, des travaux seront menés par le SSM-Culture, à travers un ESSNet.

Pour ce qui est des prix à la consommation, les travaux se poursuivront sur l'indice des prix des propriétaires occupants. L'indice des prix sera par ailleurs étendu aux points de vente virtuels pour couvrir les achats par internet. Une expérimentation sera menée pour tirer parti des données des systèmes d'information de la grande distribution (à savoir les bases de données de caisse). Un point pourra être fait sur ce projet lors de la prochaine réunion de la commission.

## **2. Débat**

### **Denis DURAND, CGT**

Je me réjouis que le projet d'utilisation des bases de tickets de caisse de la grande distribution puisse être débattu au sein du Cnis. Comme elle a déjà pu l'exprimer par le passé, la CGT n'est pas favorable à ce projet. D'une part, la CGT met en garde contre un engouement excessif pour l'usage en matière statistique de données n'ayant pas été conçues dans ce but. De tels usages aboutissent à des incohérences, à des ruptures de séries, etc. Les évolutions répondant à une nécessité administrative ou commerciale ne sont pas nécessairement compatibles avec les exigences de la statistique. Il serait illusoire de penser que des solutions automatiques puissent ainsi être apportées à des problématiques de collecte d'informations. D'autre part, le suivi des prix a des implications considérables en matière d'appréciation de la conjoncture économique, de fabrication des comptes nationaux, d'alimentation du débat social. De même, ce sujet intéresse les acteurs du marché. Il ne semble donc pas opportun que le service statistique public se dessaisisse d'une étape essentielle dans la fabrication de ces statistiques au profit d'acteurs extérieurs potentiellement intéressés par la diffusion auprès du public d'analyses ou de travaux menés à partir des données extraites de leurs processus de production.

### **Françoise BOUYGARD**

Je prends note d'un intérêt pour la question. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de notre réunion d'automne.

### **Odile BOVAR, DATAR**

Le programme statistique pour 2012 fait état d'une évolution de la base permanente des équipements, en vue de prendre en compte la notion de service, au-delà de la notion stricte d'équipement. L'intégration des services postaux est mentionnée pour exemple. Il est aujourd'hui impossible de distinguer parmi les établissements postaux ceux qui correspondent à un service postal proprement dit ou à un centre de tri. De



surcroît, le service postal peut être rendu par d'autres unités. L'évolution proposée pourrait être utile à l'examen des questions territoriales.

### **Stéfan LOLLIVIER**

La base permanente des équipements est un projet ancien. Elle a aujourd'hui vocation à s'étendre progressivement, au-delà de la notion stricte d'équipement. Cette base rend aujourd'hui de grands services dans l'analyse du tissu local.

### **Denis DURAND**

Un règlement européen est en cours de préparation pour une enquête de victimation en 2013. L'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) participent aux travaux dans le cadre d'une *task force* européenne. Serait-il possible d'avoir un éclairage sur les discussions actuelles ? Ce sujet pourrait donner lieu à une intervention dans le cadre de l'ESAC. Un message du Cnis pourrait ainsi être transmis aux interlocuteurs d'Eurostat et du système statistique européen.

### **Stéfan LOLLIVIER**

A la demande de la Commission Européenne, Eurostat a souhaité mettre en place une enquête de victimation, destinée à interroger les personnes victimes d'agressions. L'Insee et l'ONDRP, représentant la statistique publique française, se sont beaucoup investis dans la préparation de cette enquête. D'une part, le souhait est de garantir la qualité de l'enquête. De par le monde, beaucoup d'enquêtes de victimation sont aujourd'hui de qualité douteuse. Au niveau européen, il s'agit d'éviter un consensus par le bas et d'assurer la comparabilité des résultats. D'autre part, l'enjeu est d'éviter un doublonnement des enquêtes de victimation réalisées en France. L'Insee et l'ONDRP se sont battus pour que le projet de règlement soit flexible et intelligent. Dans l'état actuel des choses, l'enquête nationale de victimation permettrait d'y répondre. Toutefois, quelques questions complémentaires devraient être introduites. Les questions ayant trait aux violences intrafamiliales ont été rendues optionnelles, car susceptibles de poser des problèmes de comparabilité internationale. Pour que l'enquête française puisse servir de support à l'enquête internationale, la France a obtenu une dérogation en ce qui concerne la période de collecte. L'enquête européenne devrait ainsi s'insérer dans le dispositif national, répondant dans le même temps au souci de ne pas produire deux chiffres différents (l'un national et l'autre destiné à l'Europe) sur un même sujet, à plus forte raison sur un sujet polémique.

### **Denis DURAND**

Il serait intéressant que la commission puisse revenir sur les activités de l'ONDRP lors d'une prochaine réunion.

### **Philippe CUNEO**

La commission « services publics et services aux publics » abordera ce sujet le 15 juin 2011.

## **3. Proposition d'avis**

*Le projet d'avis n°1 est adopté et figure en annexe.*

## II. Les conditions de logement

### 1. Examen pour avis d'opportunité d'une enquête répondant à une demande européenne : enquête sur les conditions de logement – module secondaire de SRCV 2012 (Insee)

#### Jean-Louis LHERITIER

Chaque année, un module secondaire est administré dans le cadre du dispositif européen d'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SRCV). En 2012, ce module sera consacré aux conditions de logement. Déjà abordé en 2007, le thème du logement avait fait l'objet d'exploitations essentiellement au niveau européen. Si cette demande est encadrée par un règlement européen, l'enquête SRCV est de plus en plus utilisée au niveau national, en complément de l'enquête logement. Il s'agit ainsi de disposer de séries annuelles entre deux enquêtes logement quinquennales, notamment sur les taux d'effort.

Les principaux thèmes abordés concernent le logement en lui-même (superficie, espace, équipements, commodités, équipements en eau, électricité et chauffage, etc.), le degré de satisfaction global concernant le logement (avec en parallèle, dans le cadre français, des indicateurs permettant de calculer la pauvreté en conditions de vie), l'environnement du logement (accessibilité aux services et commerces de base) et les projets de mobilité des occupants.

Le questionnaire sera court, avec une vingtaine de questions pour une durée totale de dix minutes. 10 000 ménages seront interrogés dans le cadre du panel SRCV – les ménages entrant dans le panel étant interrogés neuf années de suite.

#### Stéfan LOLLIVIER

Le module datant de 2007 est très utile au niveau européen pour fabriquer des indicateurs de qualité de vie, avec une corrélation entre le logement et les autres dimensions. En France, des travaux se sont également appuyés sur ce module, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

#### Roxanne SILBERMAN, CCDSHS et Réseau Quételet

Des discussions ont été menées pour améliorer la cohérence et la qualité des données, avec pour résultat des modifications de formulation des questions et des précisions dans les consignes données aux enquêteurs. Pourrait-on avoir des informations à ce sujet ? Le panel SRCV, en dépit de son utilité, pose des problèmes de comparabilité, compte tenu des différences dans les méthodes utilisées d'un pays à l'autre.

#### Magda TOMASINI, Insee

Les reformulations introduites dans le module logement portent essentiellement sur les questions ayant trait au chauffage. Ces modifications demeurent toutefois marginales.

#### Laurence DAUPHIN, Insee

Certains résultats sont effectivement difficiles à comparer au niveau européen, notamment de fait des formulations utilisées dans les différents pays. Par rapport à 2007, le règlement européen a peu évolué. En revanche, des instructions ont été données aux enquêteurs pour préciser les réponses attendues. En pratique, le règlement européen définit des variables et non des questions. Au niveau français, quelques reformulations ont été opérées pour répondre plus précisément aux attentes d'Eurostat.

### **Roxanne SILBERMAN**

Le fait que le règlement européen ne définisse que des variables confère une grande latitude aux États membres. Mon souhait était de connaître les modifications apportées en France.

### **Laurence DAUPHIN**

Seules quelques reformulations ont été opérées par rapport à 2007, sur les questions ayant très au chauffage notamment. Celles-ci ne s'enchaînaient pas bien dans le questionnaire français. Des clarifications ont également été apportées dans les instructions données aux enquêteurs.

### **Jean-Louis LHERITIER**

En France, un regard est porté par le Comité du label sur le respect des règles statistiques en matière d'enquête auprès des ménages. Un tel dispositif n'existe toutefois pas dans tous les États membres. S'agissant du panel SRCV, aucune harmonisation stricte des questionnaires n'est assurée au niveau européen. En pratique, une telle entreprise serait délicate, compte tenu des différences de contextes et de dispositifs sociaux. D'un point de vue purement linguistique, certains termes ou concepts tels que « boucler les fins de mois » s'avèrent difficiles à traduire.

*Le module secondaire de l'enquête SRCV 2012 recueille un avis d'opportunité favorable.*

## **2. Présentation des recommandations du groupe de travail sur le mal-logement**

### **Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

Un premier état des travaux du groupe de travail sur le mal-logement a été présenté à cette commission le 4 novembre 2010, sur la base d'une note d'étape mise à disposition sur le site du Cnis. Les observations principales de la commission concernaient l'enquête logement et la nécessité de mieux connaître certaines situations se développant aujourd'hui (hébergement contraint chez un tiers, abris de fortune, sur-occupation, etc.).

Trois recommandations avaient été retenues. La première visait la poursuite des travaux sur les nomenclatures et le concept de mal-logement. La seconde portait sur la réalisation de l'enquête logement selon un rythme quinquennal, avec un échantillon suffisant. La troisième insistait sur la nécessité de respecter les règles relatives à l'anonymat et à la protection des personnes dans la mise en place de nouveaux dispositifs. Ces trois recommandations ont ensuite été adoptées par le Bureau du Cnis, le 13 décembre 2010. L'Assemblée plénière du Cnis a finalement repris la recommandation relative à l'enquête logement dans ses avis transversaux, le 20 janvier 2011.

Après environ dix mois de travail et une dizaine de séances, le groupe de travail arrive au terme de ses travaux. Le sentiment n'est toutefois pas celui de la tâche accomplie. Des travaux importants et soutenus seront nécessaires de la part de tous les acteurs, et notamment de la part du service statistique public, pour parvenir à des résultats effectifs. Le groupe de travail ne pouvait cependant aller plus loin – n'ayant pas vocation à devenir permanent, au risque de déroger aux habitudes du Cnis et de laisser les représentants des administrations, organismes publics, associations et chercheurs ayant apporté un soutien constant et des contributions importantes. A cette occasion, je tiens à remercier les participants et contributeurs pour leur constance et leur patience. Je félicite également les trois rapporteurs du groupe de travail : Catherine Rougerie (chef de la division logement de l'Insee), Julie Labarthe (chef du bureau de lutte contre l'exclusion de la Drees) et Maryse Marpsat (reconnue internationalement pour ses travaux sur les sans-domicile et les situations marginales de logement).

Plusieurs documents sont présentés aujourd'hui : les projets d'introduction et de conclusion du rapport, les recommandations du groupe de travail dans leur état actuel, ainsi que les deux lettres de missions ayant encadré les travaux. Le rapport final du groupe de travail est quant à lui en cours de finalisation. Le projet actuel sera modifié en fonction des observations des membres du groupe de travail et de la commission. Une présentation finale en sera assurée au Bureau du Cnis le 29 juin 2011. Je ne rappellerai ici que

quelques conclusions essentielles. Catherine Rougerie présentera ensuite les recommandations du groupe de travail.

Le mandat donné au groupe de travail le chargeait de préciser le ou les concepts de mal-logement et d'émettre des recommandations sur la façon de faire évoluer les sources statistiques afin de répondre aux besoins non-satisfaits, notamment au niveau local.

A l'image de l'exclusion, le mal-logement ne peut avoir de frontières précises. Il ne peut donc avoir une mesure statistique unique et partagée par tous. En effet, son champ est éminemment variable en fonction des objectifs que l'on poursuit. Pour sortir des débats qui risquaient de demeurer inaboutis ou stériles, le groupe de travail a recherché un consensus non pas sur la plus ou moins grande extension du champ du mal-logement mais sur la définition et la mesure de ses composantes, afin que celles-ci deviennent, dans la mesure du possible, communes à tous les acteurs. Libre à eux, ensuite, de définir le champ qu'ils retiennent pour le mal-logement, l'exclusion du logement ou les difficultés de logement, à condition d'en préciser le contenu, les limites et les sources utilisées.

De ce point de vue, les éléments suivants ont été considérés comme acquis. Les deux premières dimensions de la classification du Cnis, datant de 1996 et retenue pour l'ensemble des logements, ont été complétées et revues pour les logements hors logements ordinaires ou hors logements de droit commun, afin de tenir compte des nouveaux dispositifs publics d'hébergement et des formes d'hébergement en développement du fait de la crise de l'emploi et des coûts du logement dans certaines agglomérations (camping, squat, abris de fortune, etc.).

Le groupe de travail a confirmé la nécessité d'élargir les dimensions sur lesquelles reposaient l'appréhension des conditions de logement – c'est-à-dire de retenir non seulement le type d'habitat et le statut d'occupation mais aussi la qualité du logement, la stabilité ou la précarité du logement, l'environnement du logement et l'adéquation du logement et du ménage qui l'occupe. Cette classification des logements ne signifie évidemment pas que tout soit aujourd'hui mesurable. Trois indices de base ont été mis en avant : qualité, peuplement et taux d'effort. Les données disponibles seront publiées chaque année sur le site du service statistique public. Plusieurs publications synthétiques ont été prévues (sur les conditions de logement en lien avec l'enquête SRCV 2012 et dans un Insee Première en 2014).

Des améliorations statistiques, qualitatives et méthodologiques, seront également nécessaires pour disposer, à terme, de données fiables pour mesurer certains éléments du mal-logement ou des difficultés de logement. Les recommandations du groupe de travail dans ce domaine sont nombreuses et paraissent judicieuses. Le contexte budgétaire les rend malheureusement incertaines. J'insisterai particulièrement sur la nécessité de maintenir une taille suffisante pour l'échantillon de l'enquête logement. La charge d'enquête pesant actuellement sur l'Insee et le niveau des contributions extérieures n'autorisent pas en effet aujourd'hui un tel échantillon. Je rappellerai également le besoin urgent d'informations locales, exprimé au futur président de du groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution du questionnaire du recensement de la population.

En conclusion, le groupe de travail a permis d'enclencher une dynamique : mobilisation de sources administratives ou associatives, comparaison entre données disponibles, coopération entre le service statistique public et les directions d'administrations centrales, lancement d'enquêtes qualitatives en lien avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) en vue de compléter des données statistiques. La poursuite de cette dynamique nécessitera pour le Cnis de veiller à ce que le service statistique public puisse jouer son rôle dans la mobilisation et l'exploitation des données (administratives et associatives notamment), afin de s'assurer de leur qualité et de leur mise à disposition la plus large. Il s'agira également de garantir la confidentialité des données – celles-ci portant sur des personnes en situation de fragilité ou de non-droit.

## **Catherine ROUGERIE**

Les recommandations du groupe de travail ont été rassemblées en six rubriques, déclinées en une quarantaine d'items.

En termes de concepts et de méthodes, une approche en dimensions a été privilégiée pour aborder le mal-logement, dans la continuité des travaux menés dans les années 90 dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis sur les sans-abri. L'idée est d'évaluer les situations de logement à travers différents axes : le type d'habitat (maison, appartement, abris de fortune, etc.), le statut d'occupation (locataire, propriétaire, absence de titre, etc.), la qualité du logement (confort, défauts, sécurité, etc.) et le degré de stabilité ou de précarité

accordé aux situations. Ce panorama a été complété pour décrire l'ensemble des situations de logement, en évitant d'en stigmatiser certaines – un ménage pouvant être bien logé au regard d'une dimension et mal logé au regard d'une autre. Le groupe de travail a proposé une mise à jour des premières nomenclatures liées au type d'habitat et au statut d'occupation, de façon à mieux prendre en compte les problématiques actuelles de frontière entre les situations. Deux niveaux ont été introduits dans les nomenclatures : l'un relativement général permettant de rendre compte des situations dans le temps ; l'autre plus détaillé permettant de correspondre à la situation du moment. D'autres dimensions ont également été introduites : l'environnement du logement (avec une prise en compte des phénomènes de ségrégation spatiale) et l'adaptation du logement au ménage (le coût, le taux d'occupation, etc.).

Des indications ont par ailleurs été données sur la manière d'obtenir des éclairages spatialisés ou une information localisée. L'accent a été mis sur le développement de typologies et d'outils de géoréférencement destinés à enrichir les enquêtes par sondage, ainsi que sur l'utilisation de données localisées extraites du recensement de la population et/ou du fichier Filocom.

Le groupe de travail a examiné les différentes méthodes de dénombrement des sans-abri (de jour, de nuit, faisant appel à des services d'aide ou de domiciliation, etc.), en s'attachant à les évaluer, à les comparer et à en préciser les avantages et limites. La difficulté de parvenir à un dénombrement précis a toutefois été soulignée.

Le groupe de travail a insisté sur les enjeux liés à l'exploitation spécifique du panel SRCV, avec en perspective des résultats nationaux et européens. Le dispositif SRCV sera ainsi utilisé pour obtenir un éclairage en 2012, dans l'attente de la publication des résultats de l'enquête logement de 2013. En 2014, sur la base des résultats de l'enquête logement et de l'enquête sans-domicile, un panorama approfondi des situations de logement pourra être proposé.

S'agissant de mobiliser des données, le groupe de travail a insisté sur l'importance de maintenir les sources existantes, en ayant conscience des contraintes pesant sur les programmes de travail de la statistique publique. Une enquête logement devrait ainsi être réalisée en 2013, sur la base d'un échantillon à définir. L'enquête serait ensuite réalisée selon un rythme quinquennal, conformément à l'avis émis par le Cnis. Des informations approfondies seraient ainsi réunies sur la qualité, le peuplement et le coût des logements. Un éclairage serait apporté sur les situations d'hébergement contraint par un ami, un parent ou un tiers. Le groupe de travail a également souhaité qu'à l'occasion de l'enquête de 2013, des explorations complémentaires puissent être menées, le cas échéant au travers d'enquêtes pilotes, pour mieux rendre compte des situations marginales de logement (abris de fortune, hébergement en hôtel, etc.). L'enquête sans-domicile devrait quant à elle être réalisée en 2012, avec les mêmes contraintes de moyens que l'enquête logement. L'enquête sur les établissements sociaux réalisée par la Drees compléterait les informations sur les logements ordinaires et les sans-domicile. Parmi les sources potentielles ont également été relevés : le recensement de la population (avec la perspective d'un questionnaire réformé en 2014) et le fichier Filocom (dont l'exploitation gagnerait à être plus systématique et davantage articulée avec celle du recensement).

Dans le prolongement des réflexions sur la mise à disposition de l'information à un niveau géographique fin, le groupe de travail a recommandé d'organiser le suivi des projets ou des systèmes d'information développés par certaines administrations susceptibles de permettre un usage statistique moyennant une implication plus grande des statisticiens. Ont été cités notamment : le projet de répertoire des logements de l'Insee, le système d'information issu des systèmes d'insertion, d'accueil et d'orientation (SIAO) sur les structures d'hébergement, la base de données développée par le ministère du logement sur la demande de logements sociaux, l'outillage de suivi de l'application de la loi DALO et les statistiques du ministère de l'intérieur sur les expulsions et les interventions de la force publique. Ces projets au potentiel intéressant devront faire l'objet de présentations régulières dans les instances du Cnis, avec un regard sur les conditions de confidentialité, de collecte et de mise à disposition des informations.

S'agissant d'organiser la mise à disposition de l'information, le groupe de travail a identifié trois types d'indices à publier de manière régulière et documentée d'un point de vue méthodologique : des indices de la qualité du logement (à partir des informations détaillées de l'enquête logement et des informations finement localisées du recensement de la population), des indices de peuplement (là encore, à partir des données de l'enquête logement et du recensement de la population) et des taux d'effort (à partir des données détaillées de l'enquête logement et du panel SRCV).

Pour certains thèmes ne pouvant pas, en l'état actuel des choses, être correctement couverts par la statistique publique, le groupe de travail a évoqué la possibilité de mettre en œuvre des enquêtes qualitatives susceptibles de déboucher ensuite sur des enquêtes statistiques. Parmi les thèmes ainsi

identifiés figurent : les hébergements en squats, en hôtels, dans les bidonvilles, dans les campings ou chez un tiers ; le caractère choisi ou non des situations ; les mécanismes de passage d'une situation de logement à une autre ; les liens entre conditions de logement et santé, etc. Un groupe de travail pourrait par ailleurs être mis en place sur le coût économique du mal-logement. L'idée serait de mettre en perspective les enjeux associés à la prévention du mal-logement.

### **Françoise BOUYGARD**

J'ai noté un appel à maintenir la dynamique enclenchée, ainsi que des attentes à l'égard de notre commission. Ces dernières ont trait au suivi du déroulement des grandes enquêtes statistiques (avec une vigilance à apporter concernant les échantillons, la périodicité et les calendriers), l'articulation entre les enquêtes de la statistique publique et d'autres types de sources (produites par des services administratifs notamment, dans le respect des règles de confidentialité) et la mise à disposition de l'information (de façon régulière, documentée et localisée). Notre commission devra donc suivre très régulièrement la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

### **Chantal CASES, INED**

La notion de qualité du logement a été évoquée. Or, dans le cadre de la réflexion engagée par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) sur les indicateurs nécessaires à la mise en œuvre de la loi de santé publique et à l'analyse des inégalités sociales de santé, un manque important d'éléments relatifs à l'environnement physique du logement a été mis en évidence, alors même que la loi de santé publique et les préoccupations en matière de santé publique recouvrent des enjeux ayant trait au saturnisme, au radon, au bruit, à la poussière, aux moisissures, etc. De tels éléments influent sur la santé des personnes et structurent un certain nombre d'inégalités sociales de santé. La nécessité de mobiliser des sources comportant à la fois des données sociales et des données détaillées sur la qualité physique des logements a été pointée. Cette réflexion a-t-elle été intégrée par le groupe de travail ? Dans le cas contraire, une réflexion à moyen terme mériterait d'être engagée, d'autant que des moyens existent aujourd'hui pour collecter des informations dans les logements sur la poussière, le bruit, etc. L'enjeu serait de permettre un croisement entre des données objectives sur les risques de santé et des données sociales indispensables à une démarche de santé publique.

### **Catherine ROUGERIE**

Les questions de santé ont été abordées par le groupe de travail. Des difficultés ont été rencontrées pour intégrer cette dimension dans le cadre de la mise à jour du questionnaire de l'enquête logement, bien que certains éléments de l'enquête puissent permettre un rapprochement avec les questions de santé. Du reste, cette problématique pourrait également relever de l'enquête santé.

### **Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

Des informations plus factuelles pourraient être recueillies au niveau local.

### **Chantal CASES**

Des collectes ont été assurées, notamment dans le cadre du Plan national santé environnement. Il existe ainsi des informations partielles qui souvent ne sont pas connectées à des données sociales, ne sont pas collectées au sein des logements et/ou ne reposent pas sur des échantillons suffisamment vastes pour permettre une utilisation statistique, notamment pour l'analyse des inégalités sociales de santé.

### **Roxane SILBERMAN**

La taille des échantillons constitue un enjeu essentiel, en particulier pour l'enquête logement. Dans le contexte budgétaire actuel, une réduction de la taille de l'échantillon de l'enquête logement pourrait remettre en cause l'intérêt d'un enrichissement du questionnaire à travers l'introduction de filtres toujours plus nombreux.

### **Alain JACQUOT, SOeS**

Une enquête pilote a été réalisée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (organisme rattaché au Centre scientifique et technique du bâtiment). Cette enquête a toutefois été réalisée sur un échantillon petit de 600 logements, avec un plan de sondage manquant de robustesse. Dans le cadre du rapport Vorms, il a été recommandé d'étendre cette enquête à un échantillon plus important. Le coût de collecte par questionnaire serait toutefois élevé, en lien avec les dispositifs de mesure à mettre en œuvre (pour les composés organiques volatils notamment).

### **Catherine ROUGERIE**

L'objectif n'est pas d'allonger considérablement la taille du questionnaire de l'enquête logement. Il s'agirait seulement d'y réintroduire un module sur l'hébergement non-administré en 2006 mais qui l'avait été par deux fois suite aux travaux menés au cours des années 90 dans le cadre du Cnis. La taille de l'échantillon, quant à elle, recouvre effectivement des enjeux essentiels, en termes de comparabilité avec les enquêtes précédentes notamment. Des choix seront faits en fonction de l'échantillon accordé.

### **Anne FOUSSAT, CG93**

La diffusion des résultats de l'enquête logement à l'échelon départemental pourrait permettre de mieux rendre compte d'un certain nombre de disparités, y compris en vue d'éclairer les politiques publiques. Quelles pourraient être les perspectives d'extension de l'échantillon, le cas échéant grâce à un cofinancement, en vue de disposer d'informations plus fines ?

### **Catherine ROUGERIE**

L'équipe conceptrice réfléchit à ces questions. Concernant l'Île-de-France, des échanges sont intervenus sur la représentativité de l'échantillon et le volume nécessaire à la production d'éléments au niveau départemental. La question des moyens nécessite cependant d'être prise en compte.

### **Stéfan LOLLIVIER**

En juillet, l'Insee amorcera sa réflexion sur son programme d'enquêtes. J'interviendrai dans ce cadre pour porter les recommandations du Cnis concernant l'enquête logement. En ce qui concerne la volumétrie, je rappellerai que l'Insee n'est pas le seul contributeur financier de l'enquête logement. La décision ne saurait donc être prise uniquement par l'Insee. Pour ce qui est de la réflexion sur le niveau territorial, des extensions sont réalisées classiquement par l'Insee au niveau des régions. La question de la représentativité départementale est plus complexe et nécessite d'être discutée au cas par cas avec les directions régionales. Les expériences dans ce domaine n'ont pas toujours été concluantes au plan statistique. Chaque département d'Île-de-France conserve toutefois une taille importante.

### **Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

Des décisions nécessiteraient d'être prises rapidement concernant la taille de l'échantillon et le calendrier de l'enquête logement. L'incertitude suscite le découragement d'un certain nombre d'acteurs. En outre, des échéances nécessiteraient d'être fixées pour la publication des résultats.

### **Stéfan LOLLIVIER**

De fait, aucune source administrative ne peut aujourd'hui se substituer à l'enquête logement. Le Directeur général de l'Insee a récemment insisté en conférence de presse sur l'impact de la dimension logement sur le bien-être des ménages. Pour ma part, je trouverais peu raisonnable de différer l'enquête logement compte tenu de la demande suscitée.

## **Philippe CUNEO**

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la statistique publique, il appartient au Cnis de relayer les demandes qu'il considère utiles. L'Insee élabore ensuite son programme de travail en fonction des moyens qui lui sont alloués et des contributions éventuelles d'autres acteurs, sous le regard de l'Autorité de la statistique publique.

Pour ce qui est du niveau territorial de l'information, les conseils généraux me semblent devoir disposer d'informations infra-départementales. L'enquête logement pourrait donc ne pas être le bon vecteur.

## **Christophe ROBERT, Fondation Abbé Pierre**

Je souhaiterais tout d'abord souligner la qualité du travail fourni par le groupe de travail, en remerciant sa présidente et ses rapporteurs. L'écoute et l'attention mobilisées ont permis de poser les enjeux et d'identifier nombre de travaux à mener. Indépendamment des avis exprimés, ce travail est annonciateur d'une production et porteur d'une réflexion au-delà même de la statistique publique.

La Fondation Abbé Pierre avait eu l'occasion d'insister sur la prise en compte insuffisante de la question du logement, dans son articulation avec les problématiques de santé publique, de vie quotidienne, d'organisation territoriale, etc. Au-delà des statistiques, ces enjeux concernent des ménages, des enfants, des femmes seules, des personnes âgées, etc. La réflexion engagée est donc source de satisfaction.

Le sentiment est toutefois nuancé par la nécessité des acteurs de réduire leurs attentes en fonction des contraintes budgétaires. Ceci pose la question de l'articulation entre enquêtes et fichiers. Un suivi des chiffres du droit au logement opposable ne permettrait qu'un regard sur la mise en œuvre d'une politique donnée, reposant sur la définition de catégories prioritaires mais ne prenant pas en compte l'ensemble des situations de mal-logement. Au-delà de la dynamique des politiques, il conviendrait de mesurer réellement les phénomènes. Dans ce contexte, la Fondation Abbé Pierre attache une grande importance au recensement de la population, à l'enquête logement et aux publications de l'Insee. Ces sources produisent des informations fiables et objectives, qui permettent de procéder à des arbitrages. Certaines publications récentes de l'Insee ont été contredites par un rapport du Conseil d'analyse stratégique. Or les acteurs et les décideurs locaux qui luttent contre le mal-logement sont tributaires de la qualité de l'information. De ce point de vue, l'exploitation du fichier Filocom paraît fondamentale. L'enquête logement, après avoir été repoussée dans le temps, nécessiterait de pouvoir s'appuyer sur un échantillon de taille suffisante. Ceci pose la question de la place conférée aux statistiques publiques dans le débat. Le fait que la taille de l'échantillon de l'enquête logement, qui semblait acquise, soit encore l'objet d'incertitudes suscite des inquiétudes – d'autant que certaines revendications ont déjà été atténuées pour « sauver » l'enquête logement.

Le groupe de travail propose de réaliser des enquêtes qualitatives sur certains sujets spécifiques. Cependant, la question territoriale, fondamentale pour le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques, n'a pu être abordée de manière totalement satisfaisante, alors même qu'il s'agissait d'une demande du Cnis. Le sénateur des Yvelines, Dominique Braye, était intervenu sur le thème des observatoires locaux. Le service statistique public pourrait travailler à la coordination d'un certain nombre de ces observatoires, y compris dans une optique d'évaluation des politiques publiques ou de mesure des besoins de politiques publiques à l'échelle territoriale.

La transparence et la transmission des données revêtent un caractère fondamental. Aujourd'hui, il est encore difficile d'obtenir de la part du ministère de l'intérieur des données localisées et fiables dans le temps sur les expulsions locatives. Des résistances subsistent qu'il est difficile de comprendre. Le Cnis semble être le lieu pour exprimer ces difficultés.

Enfin, des difficultés méthodologiques ont été évoquées dans le cadre de la réalisation de l'enquête sans-domicile, en lien avec la langue notamment. Dans un contexte d'exclusion par le logement qui ne cesse de s'accroître et de produire de la violence sociale, ces difficultés nécessiteraient d'être étudiées et dépassées, en concertation avec les associations. Certaines associations sont encore réticentes par crainte d'une utilisation autre de leurs données. Les difficultés méthodologiques ne doivent cependant pas constituer un frein à la connaissance de la réalité vécue par un certain nombre de nos concitoyens.



### **Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

La question territoriale a été abordée par le groupe de travail. Un certain nombre de difficultés ont été pointées. Des propositions ont été formulées concernant l'amélioration du questionnaire du recensement de la population et l'utilisation du fichier Filocom. A ce stade, les réflexions n'ont cependant pas abouti. Un groupe de travail sera constitué pour travailler à l'évolution du questionnaire du recensement. S'agissant d'exploiter le fichier Filocom, un travail en commun entre le SOeS et l'Insee a été amorcé pour repérer et étudier les écarts de résultats.

### **Alain JACQUOT**

Les différentes sources ne sauraient être opposées. Certes des différences de niveaux apparaissent, notamment pour le surpeuplement. Néanmoins, les différentes sources ne mesurent pas exactement la même chose. S'agissant du surpeuplement, l'enquête logement permet de fournir une information relativement fine mais n'est utilisable qu'au niveau national et une fois tous les cinq ans. Le recensement de la population et Filocom peuvent permettre de réunir des informations annuelles ou biennales, exploitables localement. Ces sources permettront de suivre des évolutions dans le temps et dans l'espace.

### **Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT**

Sur la question territoriale, des avancées méthodologiques sont proposées dans le rapport. S'agissant d'obtenir des données du ministère de l'intérieur, une lettre a été adressée par le Président du Cnis. Cependant, des discussions devront encore être menées pour aboutir à une publication régulière.

En ce qui concerne les observatoires locaux, une coordination des chartes pourrait être mise en place, autour de la question du dénombrement des sans-domicile et de la confidentialité des données, au vu de la multiplication des enquêtes auprès de personnes en situation de fragilité et/ou de non-droit. S'agissant de l'enquête sans-domicile, j'ignore dans quelle mesure les difficultés rencontrées sont plus importantes qu'en 2001.

### **Maryse MARPSAT, Insee**

Toutes les enquêtes auprès des sans-domicile, depuis la première réalisées en 1995, posent des difficultés méthodologiques particulières. Une difficulté nouvelle est aujourd'hui liée à la volonté relayée par les associations de mieux connaître la situation des personnes non-francophones, relativement nombreuses parmi les sans-domicile. Une méthodologie a été mise au point avec l'INED, actuellement en cours de test. A ce stade, aucune alerte n'a été lancée concernant le fonctionnement du dispositif. Cette méthode repose sur un questionnaire auto-administré, traduit en une dizaine de langues. En dépit de certaines limites liées aux personnes ne pouvant pas lire le questionnaire ou aux langues non-couvertes, des informations devraient pouvoir être recueillies. Nous essayons ainsi de faire face aux difficultés méthodologiques, pour aborder la problématique et répondre à la demande.

### **Stéfan LOLLIVIER**

L'enquête sans-domicile sera réalisée. Une difficulté réside néanmoins dans le fait que la population non-francophone est plus nombreuse qu'en 2001 parmi les sans-domicile. Il nous faut en tenir compte.

En tout état de cause, il n'est pas dans l'habitude de la statistique publique de ne pas tenir compte des rapports du Cnis. Le programme de travail de l'Insee intègrera donc un certain nombre de préconisations. Les enjeux de cohérence entre l'information localisée et l'information non-localisée ont notamment été évoqués. L'Insee souhaite avancer sur ce sujet, en lien avec le suivi des inégalités, notamment dans le domaine du logement. Les infrastructures statistiques, les données d'enquêtes et les sources administratives seront articulées en ce sens – les décideurs ne pouvant être éclairés que par des informations comparables.

**Françoise BOUYGARD**

Fort heureusement, les difficultés et l'espoir ne sont pas contradictoires.

### **3. Proposition d'avis**

*Le projet d'avis n°2 est adopté et figure en annexe.*

## **III. Présentation du projet ELIPSS (Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales)**

### **1. Présentation du projet**

**Laurent LESNARD, IEP de Paris**

Le projet ELIPSS est un projet de recherche mené en partenariat avec l'INED qui, je l'espère, sera reconnu d'intérêt public.

En 1999, le rapport Silberman soulignait le retard important pris par le monde universitaire dans l'archivage et la diffusion des données, ainsi que dans la production de données universitaires et la recherche méthodologique. Dans de nombreux pays d'Amérique du Nord et d'Europe, des dispositifs universitaires de production de données ont été mis en place. Je citerai en exemple le panel anglais des ménages (BHPS), exploité par l'université d'Essex. Récemment, un autre panel a été mis en place en Allemagne par l'université de Bamberg. En France, cette tradition de production de données universitaires fait défaut – la recherche devant alors s'appuyer sur des enquêtes extrêmement coûteuses pour satisfaire les critères statistiques internationaux ou bien utiliser, par manque de moyens, des méthodologies moins exigeantes telles que la méthode des quotas.

Dans le cadre du grand emprunt national, un programme d'investissements d'avenir a été amorcé, avec pour ambition de donner de nouveaux moyens à la recherche et à l'enseignement supérieur. Trois véhicules ont été définis concernant les sciences humaines et sociales : les équipements d'excellence (equipex), les laboratoires d'excellence (labex) et les initiatives d'excellence (idex). Le projet ELIPSS s'inscrit dans le cadre des equipex, ayant pour but de doter la France d'équipements scientifiques de qualité conformes aux standards internationaux, satisfaisant ainsi une condition impérative de compétitivité au niveau international. Un projet baptisé DIME-SHS (Données, Infrastructures, Méthodes d'Enquêtes en Sciences Humaines et Sociales) a été déposé, dont l'une des composantes se trouve être le panel ELIPSS.

Le projet DIME-SHS a obtenu une dotation relativement importante au titre des equipex. Parmi les autres projets retenus en SHS figurent notamment le CASD (Centre d'accès sécurisé distant). Le projet DIME-SHS est porté par Sciences-Po, avec pour partenaires le GENES, l'INED, l'université Paris V, le GIS Réseau Quételet, EDF R&D, et Telecom ParisTech. Le dispositif vise à renforcer les moyens de la recherche universitaire en s'appuyant sur les nouvelles technologies, autour des trois axes :

- les données du web (qui devient un champ d'investigation sociologique) ;
- les données des enquêtes qualitatives (nécessitant d'être archivées, documentées et diffusées) ;
- les données des enquêtes quantitatives (avec le panel web-mobile ELIPSS et une plateforme téléphonique dans les futurs locaux du GENES à Saclay)

ELIPSS s'inspire de deux dispositifs innovants : le LISS Panel du CentERdata aux Pays-Bas et le KnowledgePanel du Knowledge Network aux États-unis. Depuis les années 80, les Pays-Bas ont une longue tradition de constitution de panels de ménages interrogés à distance. Le LISS Panel repose aujourd'hui sur un échantillon représentatif tiré par l'institut de statistique néerlandais (CBS), avec des

équipements adéquats distribués aux ménages n'ayant pas accès à internet. Le LISS Panel couvre ainsi 5 000 ménages, soit 8 000 personnes de plus de 16 ans.

A travers ELIPSS, l'idée est de conduire une enquête longitudinale à partir d'un échantillon représentatif de la population française. L'enjeu est de donner à la recherche française les moyens de réaliser des enquêtes de très bonne qualité statistique. Idéalement, l'échantillon devrait être tiré par l'Insee, d'où la présentation du projet au Cnis. La taille de l'échantillon pourrait atteindre 6 000 individus de 15 ans et plus. L'Internet mobile serait utilisé comme principal support, avec des tablettes et des abonnements 3G distribués aux panélistes. La méthode combinerait les avantages des enquêtes par Internet (liés à l'absence d'enquêteur notamment) avec une bonne qualité statistique. Environ 10 interrogations par an sont prévues, d'une durée de 30 à 45 minutes. D'autres modes de collectes que l'Internet mobile seraient utilisés en complément (Internet classique et papier).

Les tablettes constitueraient une interface plus intuitive, autorisant une meilleure appropriation de l'outil. Une expérimentation a été menée par une équipe du CNRS sur des personnes de plus de 70 ans, avec des résultats positifs. Les tablettes connectées à Internet, pourraient être équipées de programmes supplémentaires et ainsi permettre d'utiliser différents capteurs (GPS notamment). Le caractère mobile fournit davantage de souplesse pour répondre aux enquêtes, avec en perspective une amélioration des taux de réponse. Les tablettes constitueraient un objet plus personnel, apportant des garanties quant à l'identité des répondants. Enfin, l'équipement aurait un effet incitatif sur la participation au panel, compte tenu de son attractivité et de sa faible diffusion à l'heure actuelle.

En matière de gouvernance, un comité de pilotage a été constitué, au sein duquel les partenaires du projet sont représentés. Le projet a également été doté d'un comité scientifique, d'un comité d'éthique et d'un comité d'utilisateurs. En vue de sélectionner les projets d'enquêtes, un comité de sélection sera constitué, autour de membres du consortium et de personnalités extérieures. Seules des enquêtes à visée scientifique pourront prétendre à l'utilisation du dispositif. De fait, aucun thème d'enquête ne sera prédéfini. Les propositions de chercheurs pourront recouvrir des thèmes très différents. La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le Centre de données socio-politiques (UMS CNRS – Sciences-Po) et le service des enquêtes et sondages de l'INED.

Une série de tests sera menée sur la période 2012-2014. Un premier échantillon d'environ 1 500 personnes sera ainsi recruté. Sa taille sera accrue pour atteindre 6 000 personnes dès 2013-2014. Cette phase expérimentale consistera à tester les solutions techniques, le suivi des panélistes et le rythme de collecte. Des enquêtes à visée méthodologique seront menées. Le dispositif sera accessible aux équipes de recherche du consortium DIME-SHS uniquement.

A partir de 2014, l'utilisation du dispositif sera étendue au-delà du consortium, à titre payant. Le prix payé par les équipes de recherche devra couvrir les coûts de fonctionnement à terme. Du temps d'enquête devrait être réservé pour l'enseignement. Les données produites seront diffusées de manière anonymisée, avec des périodes d'exclusivité éventuelles, dans le cadre du réseau Quételet.

Durant la phase de test, une réflexion sera également engagée sur les procédures d'inclusion (invitations postales, relances téléphoniques, passage d'un enquêteur, etc.). Une approche par voie postale pourrait être privilégiée pour des raisons de coût. Néanmoins, d'autres modalités seront évaluées en termes d'impact sur la qualité de l'échantillon. Il s'agira également de limiter l'attrition, tout en s'assurant que l'échantillon demeure représentatif. L'impact des effets de mode et de professionnalisation des enquêtés sera étudié, à travers la réplique d'enquêtes (de la statistique publique notamment). D'autres enquêtes pourront être réalisées par le biais de la plateforme téléphonique, avec des financements extérieurs ponctuels.

Parmi les enquêtes de la statistique publique susceptibles d'être répliquées partiellement durant la phase de test figurent : l'enquête famille et logements de 2011, l'enquête TIC de 2011 et l'enquête sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux (module secondaire de l'enquête SRCV 2011). Parmi les enquêtes de recherche qui pourraient être répliquées figurent : la 6<sup>ième</sup> vague de l'enquête sociale européenne et l'enquête Fecond Inserm-INED sur la santé sexuelle et reproductive. Le dispositif pourrait également permettre de mener une enquête de sociologie électorale en 2012. Des projets plus originaux porteraient sur la dimension du développement durable, en lien notamment avec l'empreinte carbone des modes de vie. Lorsque le projet sera présenté au Cnis pour avis, un programme de travail plus précis aura été arrêté pour la période 2012-2014.

## **Chantal CASES**

L'INED constitue un trait d'union entre la statistique publique et la recherche, avec des productions des deux types. Il semblait important d'insister aujourd'hui sur les interactions entre recherche et statistique publique, à la fois en termes de méthodes et de contenus. Dans le programme d'enquêtes s'appuyant sur ELIPSS, figureront potentiellement des enquêtes de la statistique publique conduites par l'INED.

Le choix a par ailleurs été fait d'associer l'Insee au projet dès son origine, notamment pour assurer la fourniture de l'échantillon probabiliste. Il semblait donc logique d'en informer la commission « démographie et questions sociales ». Dès le stade de la candidature à l'appel d'offres Equipex, le Directeur général de l'Insee a apporté son soutien aux partenaires du projet. Nous avons à cœur de faire en sorte que cet outil traduise les enjeux de la recherche, ainsi que les méthodes et la qualité des travaux de la statistique publique (dont toutes les opérations de recherche quantitative ne peuvent se prévaloir). Du reste, la statistique publique devrait bénéficier de retombées en termes de productions et de réflexions sur l'utilisation de l'outil web pour les enquêtes en population (en lien avec le groupe de travail mis en place par l'Insee sur le sujet).

## **Françoise BOUYGARD**

Il s'agit effectivement d'un projet atypique puisqu'il se situe en amont des projets d'enquêtes. L'outil ouvre cependant des perspectives.

## **Roxane SILBERMAN**

Au-delà de la nécessité d'informer le Cnis, il conviendrait que la statistique publique assure un soutien au projet afin d'offrir à la recherche la possibilité de mener des enquêtes sur la base d'échantillons probabilistes et non selon la méthode des quotas. Cette articulation entre recherche et statistique publique est particulièrement importante dans une période de contraintes budgétaires fortes. En 1999, j'avais souligné la faiblesse singulière des grandes enquêtes quantitatives dans le monde académique. Cette situation était liée notamment à l'étendue du champ couvert par l'Insee. J'avais également pointé la difficulté qu'avait la France à participer à des enquêtes académiques internationales. Aujourd'hui, cette situation perdure avec l'enquête SHARE. La France est le seul pays dans lequel l'enquête SHARE a été conduite par l'institut national statistique. Dans le contexte budgétaire actuel, le relais peine à être assuré par le monde académique. Une menace pesait également sur l'enquête FQP en 2003. Un financement a néanmoins pu être assuré grâce au Fonds national pour la science. Dans le cadre de l'enquête sociale européenne, un échantillon a pu être obtenu auprès de l'Insee sur la base de la loi des archives. La contrainte budgétaire forte qui pèse actuellement sur la statistique publique devrait renforcer cette dynamique. La coopération entre la recherche et la statistique publique devrait ainsi aller dans le sens de l'intérêt général.

## **Denis DURAND**

Il est précieux de pouvoir bénéficier d'un éclairage sur le projet ELIPSS, ainsi que sur les liens entre recherche et statistique publique. Nous ne pouvons aujourd'hui que soutenir le projet qui nous a été présenté.

Je m'interroge cependant sur les risques d'attrition de l'échantillon et de professionnalisation des réponses. Quelles seront les évaluations menées durant la période expérimentale ? Le panel devrait être exploité fortement, à raison d'une enquête par mois. Le risque est de générer de la lassitude chez certains panélistes ; d'autres pourraient se professionnaliser et s'écarter de leur profil initial. Des phénomènes de ce type ont-ils été anticipés ?

Par ailleurs, qu'en sera-t-il de l'inclusion dans le panel des individus de l'échantillon tiré ? Comment le volontariat sera-t-il contractualisé ? Comment le consentement des participants pourra-t-il être éclairé, sachant que les thèmes d'interrogation ne seront pas connus à l'avance ? De la même façon, comment les conditions d'appariement avec d'autres sources seront-elles définies ? L'enjeu est de faire en sorte que les participants s'engagent en connaissance de cause, y compris s'agissant d'utiliser des outils de géolocalisation.

Enfin, quel devrait être l'équilibre financier de l'opération ? Les clients du dispositif appartiendront-ils uniquement au monde académique et au secteur public ? L'INED disposera-t-il de moyens budgétaires suffisants pour assurer son rôle de cheville ouvrière du projet ?

### **Laurent LESNARD**

En ce qui concerne l'équilibre financier du projet, aucune restriction n'a été imposée en termes d'origine des financements. Les projets d'enquêtes devront cependant être à finalité scientifique. Les clients du dispositif pourront être issus du monde académique et/ou des administrations. Le projet étant à but non-lucratif, les tarifs proposés devraient être bien inférieurs à ceux des instituts de sondage. En outre, les enquêtes réalisées seront potentiellement plus riches. Des possibilités nouvelles pourront par exemple être proposées dans le cadre de l'enquête sur les pratiques culturelles du ministère de la culture : utilisation d'images, de sons, etc. En tout état de cause, la subvention déjà obtenue devrait permettre au dispositif de fonctionner jusqu'en 2018-2019. Le modèle économique et financier pourra être affiné d'ici là, dans l'intérêt également des équipes de recherche.

Les outils de géolocalisation, quant à eux, sont utilisés de plus en plus fréquemment. Quoi qu'il en soit, toutes les précautions seront prises en matière d'anonymisation des données et d'information des panélistes.

Toute possibilité d'appariement a par ailleurs été exclue. Les individus seront identifiés uniquement pour assurer la dimension longitudinale du dispositif.

Un programme de travail sera établi, sur la base duquel les thèmes d'interrogation pourront être présentés aux participants. Une attention particulière sera néanmoins portée aux effets de lassitude et de professionnalisation des réponses. Aux Pays-Bas, les équipes du LISS Panel ont observé un effet d'incitation lié à la fourniture d'un équipement (tablette, connexion à Internet, etc.), ainsi qu'un effet d'incitation lié à la perspective de participer à de grandes enquêtes. Les équipes du LISS Panel ont démontré qu'un rythme d'une enquête par mois pouvait être poursuivi efficacement, avec une bonne maîtrise du taux d'attrition et de la professionnalisation des répondants.

### **Stéphane LEGLEYE, INED**

La problématique de professionnalisation des réponses a été prise en compte. Les échanges avec les gestionnaires de panels dans d'autres pays nous ont rassurés sur ce point. Paradoxalement, la professionnalisation est apparue pouvoir avoir un effet bénéfique sur la qualité et la fiabilité des réponses – les individus acquérant une compétence dans la compréhension des questions. Le risque de voir se développer des stratégies de réponses systématiques a néanmoins été pointé.

S'agissant des procédures d'inclusion, la rédaction du contrat constituera un enjeu. Les objectifs du panel et les conditions de résiliation ou d'abandon devront être présentés sous un angle suffisamment incitatif et non coercitif. Un plan d'expérience a été prévu pour tester rationnellement un certain nombre de procédures de contact, de contractualisation et d'incitation.

### **Chantal CASES**

Les possibilités de désengagement du panel ont été prévues dès l'origine. Les panélistes disposeront même d'un droit d'option applicable à des fractions d'enquêtes ou à une opération parmi un nombre fixé. De cette manière, les opérations posant un problème particulier à tel ou tel enquêté ne remettront pas en cause sa participation au panel. En tout état de cause, un comité d'éthique spécifique sera mis en place, notamment pour suivre les aspects liés à l'utilisation d'outils de géolocalisation ou de mesure des déplacements. L'opération ne pourrait être viable sans un contrôle de ces dimensions.

Sur le plan budgétaire, l'opération sera financée dans le cadre du grand emprunt. Une partie du financement reviendra à l'INED pour la gestion et la conduite des opérations statistiques. Les besoins ont été calibrés en ce sens. Seuls mon temps et celui du responsable du service des enquêtes et sondages en charge de coordonner le projet seront financés sur le budget de l'INED. Il était effectivement important que cette opération ne remette pas en cause la capacité de l'INED à poursuivre le reste de ses travaux, notamment dans le cadre de l'enquête sans-domicile.

## 2. Proposition d'avis

*Le projet d'avis n°3 est adopté et figure en annexe.*

# IV. Les données disponibles dans le cadre des demandes du Comedd

## 1. Présentation

### Catherine BORREL, Insee

L'offre du site Insee.fr est en cours d'enrichissement. Un sous-thème « immigrés/étrangers » a été créé au sein du thème « population » pour permettre aux utilisateurs de s'orienter plus facilement. Des tableaux avec des nomenclatures détaillées concernant le pays de naissance et la nationalité ont été mis à disposition, de même que des données par région et par département. Pour les chercheurs, des possibilités d'accès sont offertes par le Comité du secret.

A travers ses recommandations, le Comedd a formulé un besoin précis de données statistiques croisant origine, branche professionnelle et niveau de qualification, ventilées par bassin d'emploi. Les données servant à former la catégorie « immigrés » étant présentes dans le bulletin individuel du recensement de la population, une analyse a été menée sur les descendants d'immigrés uniquement. Ont été considérés comme tels les personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Le taux de chômage est de 10 % pour les descendants d'au moins un parent immigré et de 15 % pour les descendants de deux parents immigrés. En dépit de cette hétérogénéité, une définition large de la catégorie des descendants d'immigrés a été retenue.

Dans le cadre de l'enquête TeO, 3,1 millions de descendants d'immigrés (de 18 à 50 ans) ont été dénombrés. Parmi ceux-ci, on compte 2,5 millions d'actifs, dont 1,2 million d'origine extra-européenne – la population active à ces dates s'élevant à près de 21 millions d'individus. Les origines les plus représentées s'avèrent être l'Algérie (780 000 actifs), le Maroc et la Tunisie (350 000 actifs). 90 000 actifs ont un ou des parents originaires d'Afrique subsaharienne et 60 000 sont originaires d'Asie du Sud-est. Les descendants d'immigrés dont les parents sont originaires de Turquie sont peu nombreux : 44 000 actifs.

A partir d'un empilement des enquêtes emploi de 2006 à 2009, un échantillon de 640 000 actifs a été constitué, contenant 55 000 descendants d'au moins un parent immigré, dont 24 500 d'origine extra-européenne.

Il y a une forte hétérogénéité entre les zones d'emploi. 10 % des zones d'emploi comptent chacune plus de 170 000 actifs ; inversement, dans 10 % de ces zones, il y a moins de 16 500 actifs. La forte concentration spatiale des actifs descendant d'immigrés est de plus confirmée. Sur 323 zones d'emploi étudiées, 24 regroupent 50 % des actifs descendant d'immigrés ; 15 rassemblent 50 % des actifs descendant d'immigrés d'origine extra-européenne. 181 zones d'emploi regroupent plus de 2 500 actifs descendant d'immigrés ; 83 zones d'emploi comptent plus de 2 500 actifs descendant d'immigrés d'origine extra-européenne.

Une cartographie représentant le nombre de descendants d'immigrés par zone a été établie, illustrant le faible nombre de zones concentrant des descendants d'immigrés d'origine extra-européenne. En conclusion, l'empilement des enquêtes emploi permet d'observer un certain nombre de phénomènes et de mener des analyses pour les plus grandes zones d'emploi, mais la forte concentration de la population étudiée rend les résultats d'études non significatifs pour la plupart des zones d'emploi, quelle que soit la source utilisée.

### Stéfan LOLLIVIER

François Héran a fait part de son intérêt pour les travaux menés – ceux-ci allant tout à fait dans le sens des recommandations du Comedd.

Je note pour ma part que seules quelques zones d'emploi abritent véritablement des descendants d'immigrés. Il pourrait donc être vain de s'interroger sur le taux d'emploi des descendants d'immigrés dans les zones où ils sont peu présents. Dans les zones où ils sont présents – c'est-à-dire dans les zones plus fortement urbanisées – des enquêtes en population générale devraient permettre de produire un certain nombre d'analyses, sans nécessiter la mobilisation de sources plus précises.

### **Edmond PRETECEILLE, IEP de Paris**

Une des recommandations importante du Comedd était d'ajouter une question sur l'origine des parents au questionnaire du recensement de la population. Les données actuelles ne permettant pas de répondre aux enjeux dans un certain nombre de zones, seul le recensement de la population pourrait permettre de traiter la dimension territoriale et les problématiques de ségrégation, y compris pour les descendants d'immigrés.

### **Philippe CUNEO**

Indépendamment des problématiques de faisabilité et d'opportunité dans le contexte politique actuel, le fait d'obtenir des informations sur les descendants d'immigrés à travers le recensement de la population pourrait n'être véritablement utile que pour une quinzaine de zones d'emploi. Néanmoins, l'empilement des enquêtes emploi ne permettrait pas nécessairement d'obtenir des données exploitables dans ces zones. En somme, il conviendrait de mobiliser la finesse du recensement sur une fraction du Territoire, ce que ne va pas sans susciter des interrogations.

### **Roxane SILBERMAN**

L'enjeu serait d'aborder les questions ayant trait à l'intégration dans une perspective de long terme. Or l'histoire de l'immigration met en évidence une certaine diffusion sur le Territoire. A ce jour, des concentrations apparaissent à certains endroits. A long terme, l'analyse des phénomènes d'intégration nécessiterait de prendre en compte les mouvements de population.

D'un point de vue technique, l'empilement des enquêtes emploi pose un problème de disparité de l'information en fonction du lien avec le chef de ménage.

### **Catherine BORREL**

Ce problème technique a été réglé.

### **Chantal CASES**

François Héran m'a effectivement fait part de son intérêt pour les travaux menés par Catherine Borrel, en estimant que ceux-ci allaient dans le sens des recommandations du Comedd.

Les points soulevés par le Comedd seront par ailleurs examinés par le groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution du questionnaire du recensement de la population. En tant que co-présidente de ce groupe de travail, je peux m'y engager.

### **Edmond PRETECEILLE**

La fourniture de données par zone d'emploi était l'une des recommandations du Comedd. L'enjeu était de faire en sorte que la statistique publique puisse fournir aux entreprises des données de cadrage leur permettant d'apprécier l'état de leur main d'œuvre par rapport à la situation locale. Cependant, le débat portait également sur l'insertion des immigrés et des descendants d'immigrés, sur les minorités susceptibles d'être discriminées, etc. Ces problématiques s'inscrivent bien souvent à des échelles plus fines que celle des zones d'emploi. J'évoquai notamment l'analyse de la ségrégation dans l'agglomération grenobloise. Pour traiter ces questions, le recensement de la population demeure la seule source possible.

**Catherine BORREL**

J'estime que le fait de traiter la question de la ségrégation spatiale des immigrés pourrait permettre de traiter en grande partie celle de la ségrégation des descendants d'immigrés. Certains phénomènes devraient pouvoir être observés en évolution à l'aide du recensement de la population, avec toutefois les mêmes difficultés liées à la concentration. Certes, l'enquête TeO nous apprend que la répartition spatiale des descendants d'immigrés est moins concentrée que celle des immigrés. Néanmoins, les évolutions dans ce domaine demeurent extrêmement lentes.

**Roxane SILBERMAN**

S'agissant de suivre la sortie du chômage, par exemple, des écarts apparaissent en fonction des mouvements de population d'une génération à l'autre. L'enjeu serait de pouvoir disposer de ce type de données pour analyser les conséquences de la ségrégation.

**Claire DECONDÉ, Insee DR Île-de-France**

Il est aujourd'hui question de ségrégation territoriale. Or la ségrégation est surtout liée aux questions sociales et ne saurait être lié exclusivement à la question de l'immigration.

**Denis DURAND**

Il semble qu'avec les données actuellement disponibles, des analyses intéressantes puissent déjà être menées. Un élargissement des échantillons pourrait être souhaité. Il conviendrait toutefois de ne pas confondre l'approche statistique avec une logique de détection des discriminations. Un échantillon exhaustif ne permettrait pas nécessairement de mettre en évidence les discriminations là où elles se produisent.

**2. Proposition d'avis**

*Le projet d'avis n°4 est adopté et figure en annexe.*

**V. Autour du recensement de la population****1. Présentation du projet de mandat du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population****François CLANCHÉ**

Le questionnaire du recensement de la population a très peu évolué depuis la rénovation du système de recensement en 2004. Il n'a été modifié à la marge que pour répondre à des contraintes d'harmonisation internationale. Cette logique de continuité des interrogations est destinée à préserver la comparabilité des résultats dans le temps et l'espace, à plus forte raison dans le cadre du nouveau dispositif quinquennal. Pour autant le questionnaire du recensement de la population n'est pas immuable. Il convenait donc d'engager une réflexion, afin de prendre en compte les évolutions de la société et de la demande sociale, ainsi que le développement des sources statistiques complémentaires au niveau local.

L'idée est de faire évoluer le questionnaire du recensement de la population à l'horizon du mois de janvier 2014, après 10 ans dans le nouveau système. Il importera de maintenir la comparabilité des résultats dans le temps, de limiter la taille totale du questionnaire pour préserver son acceptabilité, de faire en sorte que les questions demeurent compréhensibles en auto-administration et de satisfaire les contraintes réglementaires européennes en matière d'harmonisation.



Un groupe de travail du Cnis se réunira à partir du mois prochain, afin de mener une réflexion au cours du second semestre 2011 sur les évolutions possibles du questionnaire du recensement. Ce groupe consultera les principaux utilisateurs du dispositif et tiendra compte des impératifs techniques, de la demande sociale et du développement des sources complémentaires.

En 2000, un groupe de travail extrêmement large avait été constitué autour de François Héran pour travailler à l'évolution du questionnaire dans la perspective du recensement de 2004. Plus 120 personnes avaient alors participé aux travaux. Aujourd'hui, la proposition est de constituer un groupe restreint d'une quinzaine de personnalités, chargées de mener des auditions. La présidence en serait assurée par le Président de la CNERP et la Directrice générale de l'INED. En tant que chef du département de la démographie de l'Insee, j'en serais le co-rapporteur avec Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Picardie.

### **Denis DURAND**

Compte tenu de l'importance du sujet, ne pourrait-on donner une certaine publicité aux travaux du groupe de travail, le cas échéant à travers le site web du Cnis ? Celui-ci supposerait pour cela d'être plus interactif.

### **Chantal CASES**

Il a été envisagé de solliciter des pré-contributions ou des manifestations d'intérêt, notamment de la part des membres de la commission « démographie et questions sociales » qui souhaiteraient être auditionnés ou proposer des personnes à auditionner. L'outil web pourrait ainsi permettre d'organiser les auditions et de n'exclure aucune thématique de la réflexion. Il s'agira toutefois d'être en mesure de traiter toutes les contributions et l'information recueillie.

### **François CLANCHÉ**

Le groupe sera à l'écoute de toutes les contributions. Compte tenu des contraintes techniques, une organisation sera étudiée avec le Cnis pour permettre au groupe de travail de fonctionner de manière optimale.

### **Roxane SILBERMAN**

S'agissant de faire évoluer le questionnaire du recensement, un certain nombre de contraintes apparaissent déjà dans le projet de mandat du groupe de travail. Aux enjeux de continuité, se rajoute une contrainte d'espace, liée à la taille du questionnaire. Dans ce contexte, le débat portera principalement sur ce qu'il conviendra de retirer du questionnaire. De ce point de vue, le codage de la catégorie professionnelle devra être discuté. Ce problème s'était déjà posé en 2000. Des questions relatives au logement et à l'environnement n'avaient alors pas pu être intégrées.

### **François CLANCHÉ**

Les contraintes sont fortes. Néanmoins, il s'agira de tenir compte des autres sources disponibles pour comprendre les économies, les sociétés et les territoires, afin de faire bouger les lignes. En tout état de cause, le débat interviendra au sein du groupe de travail.

### **Chantal CASES**

Il existe aujourd'hui des enquêtes complémentaires au recensement, dont l'enquête famille-logement. Le groupe de travail pourra également faire des préconisations en la matière, bien que cela ne figure pas dans son mandat.

*Le projet d'avis n°5 est adopté et figure en annexe.*

## 2. Point sur l'enquête famille-logement

### François CLANCHÉ

La collecte de l'enquête famille-logement s'est achevée en février 2011. Il s'agissait de la première enquête associée au recensement de la population depuis la refonte de celui-ci. Le questionnaire est le fruit d'une collaboration entre l'Insee, l'INED, la Drees, la CNAF, etc. Ces partenaires ont également assuré le financement de l'enquête.

L'enquête a été proposée à 1 546 communes, à la suite d'un tirage d'échantillon. De fait, la participation des communes à l'opération était facultative, contrairement à leur participation au recensement. 93 % des communes sollicitées ont accepté de réaliser l'enquête, dépassant largement les prévisions les plus optimistes. 1 439 communes ont signé la convention qui leur était proposé, sans efforts de relance ou d'explication supplémentaires.

L'enquête a eu lieu en même temps que le recensement, en janvier-février 2011 et a été plutôt bien acceptée par les ménages. Autour de 360 000 questionnaires étaient attendus. Au final, le taux de réponse s'est révélé supérieur au taux attendu, avec 365 000 questionnaires.

L'exploitation des réponses n'a pas encore débuté. Il est toutefois possible d'être relativement optimiste quant à la qualité des données. Ce succès technique tient à la bonne intégration de l'enquête dans l'opération de recensement elle-même. Tous les acteurs du recensement se sont impliqués en ce sens.

Un des enjeux de l'exercice était de mesurer l'impact de ce type d'enquêtes sur la collecte du recensement en lui-même. Indépendamment du surcroît de travail pour les acteurs de la chaîne (au sein des communes et de l'Insee), l'opération n'a pas eu d'impact sur la qualité de la collecte du recensement – c'est-à-dire sur les taux de recensement non-réalisé et les délais de clôture de la collecte.

Néanmoins, l'opération a généré un important problème de communication. Au mois de janvier, alors que la collecte venait de débuter, le maire d'une commune de moins de 10 000 habitants qui avait signé la convention avant de se rétracter, a lancé une campagne virulente dans la presse contre l'enquête famille-logement. L'intérêt et le caractère intrusif de l'enquête ont été mentionnés par plusieurs médias nationaux et régionaux, faisant craindre un impact négatif sur la réalisation de l'enquête et du recensement de la population dans son ensemble, ainsi sur l'image de l'Insee. D'importants efforts d'explication ont été nécessaires. A cette occasion, d'autres communes se sont interrogées sur la confidentialité des données. Il nous faudra tenir compte de ces enjeux en termes de communication au moment de programmer d'autres enquêtes associées.

## VI. Examen pour avis d'opportunité d'autres projets d'enquêtes

### 1. Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages (Insee)

#### Jean-Louis LHERITIER

Un avis d'opportunité est aujourd'hui sollicité sur le deuxième cycle quinquennal d'enquêtes sur les TIC. Après un premier cycle portant sur la période 2007-2011, le second cycle concernerait la période 2012-2016. Ces enquêtes annuelles sont d'initiative européenne et encadrées par un règlement cadre. Chaque année, un règlement prévoit précisément le questionnaire de l'année à venir. Chaque enquête se compose d'un volet entreprises et d'un volet ménages. Il est ici question du volet ménages.

L'idée est d'interroger les ménages sur leur équipement en matière de nouvelles technologies (ordinateurs, téléphones portables, accès Internet, etc.) et leurs usages de ces dernières (achats, prise de renseignements, formalités administratives, etc.). Chaque année, un ou deux thèmes sont abordés en plus du tronc commun.

L'enquête repose sur un questionnement d'une vingtaine de minutes. Un échantillon de 16 000 adresses a été tiré par l'Insee à partir du fichier des taxes d'habitation. Les numéros de téléphone sont ensuite

recherchés à l'aide d'un logiciel. Pour les personnes ne pouvant être contactées par téléphone, un courrier est envoyé demandant une réponse sur papier ou par internet. Chaque enquête devrait donner lieu à une collecte au deuxième trimestre, pour une diffusion des résultats en octobre. Les fichiers issus de la collecte sont mis à disposition des chercheurs *via* le centre Quételet.

### **Anne FOUSSAT**

A quelle échelle les résultats sont-ils diffusés ?

### **Jean-Louis LHERITIER**

Les résultats sont diffusés à l'échelle nationale, en incluant l'Outre-mer. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du taux de réponse, les résultats ne sont représentatifs qu'à ce niveau.

*Le projet d'enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages recueille un avis d'opportunité favorable.*

## **2. Enquête sur les deux-roues motorisés**

### **Françoise BOUYGARD**

Cette enquête a déjà bénéficié d'un avis favorable de la commission « entreprises et stratégies de marché », sous réserve d'un avis favorable de notre commission.

### **Philippe ROUSSEL, SOeS**

En 2008, d'après les résultats de l'enquête nationale transports et déplacements (ENTD), la part des déplacements locaux réalisés en deux-roues motorisés était limitée à 1,7 %. Néanmoins, la Délégation à la sécurité et à la circulation routière précise que 28 % des tués sur la route en 2009 circulaient en deux-roues motorisé. En 2002, ce chiffre était inférieur à 20 %. Par ailleurs, un blessé sur trois (qu'il soit hospitalisé ou non) conduisait un deux-roues motorisé en 2009.

Afin de mieux apprécier les facteurs de risques, il apparaît donc essentiel de mieux connaître le parc des deux-roues motorisés, les caractéristiques des usagers, les types d'usages et les équipements des conducteurs. À ce sujet, la Délégation à la sécurité et à la circulation routière estime, avec d'autres organisations et structures, que des données manquent sur les deux-roues motorisés et que les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables.

L'ENTD a permis d'estimer un parc circulant de deux-roues motorisés, avec des éléments concernant le kilométrage global. Cependant, cette enquête n'autorise pas une connaissance suffisamment fine du secteur, notamment en matière d'équipement et d'accidentologie. Pour cela, il conviendrait d'interroger un nombre très élevé de ménages.

Le SOeS souhaite aujourd'hui mener une enquête légère sur les deux-roues motorisés, plus facilement renouvelable que l'ENTD. Le SOeS s'appuiera sur le fichier des cartes grises des véhicules, ainsi que sur le fichier des cartes grises des motos anciennes (transmis par le ministère de l'intérieur). Une base de sondage de plus de 7 millions de deux-roues serait ainsi utilisée, contenant un certain nombre de véhicules de plus de trente ans qui ne seront pas échantillonnés. Le questionnaire, également disponible sur Internet, ne devrait pas comporter plus de 4 pages pour alléger la charge des répondants.

L'objectif de l'enquête serait d'estimer le parc circulant des deux-roues par segment (cyclomoteurs, motocyclettes, scooters, etc.), le kilométrage parcouru annuellement par type de réseau (route, autoroute, ville, etc.), la saisonnalité d'utilisation et les motifs d'usage des deux-roues. Le questionnaire porterait sur le trafic par segment et par type de réseau, les caractéristiques du véhicule, les motifs, la fréquence et le type d'utilisation, les modalités de stationnement, l'équipement associé à l'usage du véhicule, les caractéristiques des déplacements domicile-travail. Par ailleurs, l'enquête comportera un volet sur l'accidentalité récente du conducteur.

**Odile BOVAR**

Sera-t-il possible de distinguer les espaces de circulation des véhicules ? Nous observons aujourd'hui une montée en puissance des deux-roues dans les grandes métropoles.

**Philippe ROUSSEL**

Nous disposerons de la commune de résidence des utilisateurs. Une typologie pourra donc être établie par type de zonage urbain. Des estimations fiables pourront être produites au niveau régional.

**Thomas LE JEANNIC, SOeS**

Le lieu de circulation ne sera pas connu à un niveau très détaillé. Le questionnaire portera sur le kilométrage quotidien, les déplacements domicile-travail et les types de réseaux empruntés. Une typologie urbaine pourra néanmoins être établie à partir des adresses.

**Roxane SILBERMAN**

L'enquête couvrira-t-elle tous les âges de population, y compris les mineurs ?

**Thomas LE JEANNIC, SOeS**

L'enquête reposera sur un échantillon de véhicules de moins de 30 ans. Le questionnaire portera ensuite sur les utilisateurs principaux de ces véhicules, sans limitation d'âge du conducteur.

*Le projet d'enquête sur les deux-roues motorisés recueille un avis d'opportunité favorable.*

**Conclusion****Françoise BOUYGARD**

Merci à tous. Notre prochaine réunion se tiendra le 19 octobre 2011.

*La séance est levée à 18 heures 20.*

---

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Avant-projet de programme statistique 2012 de la commission
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Projet de mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

---

AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

Enquête sur les conditions de logement - module secondaire de SRCV 2012 (Insee) .....31

Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages (Insee) .....32



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les conditions de logement - module secondaire de SRCV 2012

*Type d'opportunité* : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2007

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 19 mai 2011, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur les conditions de logement - module secondaire de SRCV 2012.

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*). Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par un règlement du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement établit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Pour l'enquête 2012, le module secondaire est intitulé « Conditions de logement », thème auquel le module 2007 était déjà consacré.

Le module secondaire complète le questionnement principal SRCV. En 2012, il vise à mieux connaître les conditions de logement et comprend deux questionnaires (le premier au niveau du ménage, le second à celui de chacune des personnes qui le compose). Les principaux thèmes traités dans le questionnaire ménage sont l'espace dans le logement, les équipements et les commodités (eau, électricité, chauffage ...), le degré de satisfaction globale concernant le logement et l'accessibilité aux services de base (épicerie, banque, Poste, transports, santé, école ...), les risques de changement de logement (dans les six prochains mois). Le questionnaire individuel aborde également les changements de logement au cours des cinq dernières années et leur raison principale.

L'enquête sur les conditions de logement, tout comme le dispositif SRCV, concerne les ménages ordinaires de France métropolitaine. Le questionnement sur les conditions de logement est effectué en même temps que celui de l'enquête principale 2012 et donc selon les mêmes modalités : en mai et juin 2012, sous CAPI, par des enquêteurs de l'Insee. Le temps de passation du module ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes au total par ménage. Le questionnaire ménage est administré à une des personnes de 16 ans ou plus du ménage, qui répond pour l'ensemble du ménage. En revanche, la réponse par proxy n'est pas autorisée pour le questionnaire individuel (tous les membres de 16 ans ou plus du ménage). Tous les ménages interrogés dans le cadre de l'enquête annuelle SRCV 2012, seront également enquêtés sur le module soit environ 12 000 ménages.

Comme pour l'ensemble du dispositif SRCV, la concertation a lieu au niveau européen.

Selon les termes fixés par le règlement européen, les fichiers redressés et apurés concernant le module 2012 seront transmis à Eurostat avec les données de l'enquête transversale en octobre 2013. Des résultats issus du module figureront dans le rapport annuel qui sera remis au Conseil européen au printemps 2014. L'exploitation des données françaises et européennes pourra, de plus, donner lieu à des études qui seront diffusées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*). Les fichiers anonymisés français seront mis à disposition des chercheurs via le réseau Quêtelet. Les fichiers des données européennes seront accessibles aux chercheurs qui en feront la demande à Eurostat.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 6 juin 2011 n° 88/D030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 19 mai 2011, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages.

L'enquête est régie par un règlement européen qui concerne d'une part des données ménages et d'autre part des données entreprises. Pour ce qui concerne les données ménages, le règlement prévoit de collecter chaque année un tronc commun d'indicateurs et un module spécifique portant sur un aspect particulier des équipements ou de l'utilisation des TIC. L'essentiel du questionnaire de l'enquête TIC est défini par le règlement. La première enquête a eu lieu en 2007.

L'enquête a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie). Les principaux thèmes abordés portent sur l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès Internet, en téléphonie fixe et mobile, les usages de ces technologies, le recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne et les compétences individuelles en informatique et en Internet.

L'enquête concerne les ménages ordinaires de la France entière (métropole et DOM). La collecte a lieu chaque année en avril et mai auprès d'une personne de 15 ans et plus du ménage tirée au sort en fonction de la date de naissance des membres du ménage. Un échantillon de 16 000 ménages est tiré dans le fichier des assujettis à la taxe d'habitation. Les ménages dont les coordonnées téléphoniques sont retrouvées dans l'annuaire sont enquêtés par téléphone (environ 7 000 en métropole et 580 dans les DOM). Les autres (9 000 en métropole et 400 dans les DOM) sont enquêtés par voie postale avec possibilité de répondre par retour du questionnaire papier ou bien par Internet. La passation du questionnaire ou son remplissage ne devrait pas prendre plus de 20 minutes.

La concertation a lieu au niveau européen dans le cadre d'un groupe de travail où l'Insee représente la France.

Les résultats de l'enquête (des indicateurs agrégés et, depuis 2010, les données individuelles anonymisées) sont fournis chaque année à Eurostat avant le 1<sup>er</sup> octobre. Eurostat diffuse les premiers résultats avant la fin de chaque année sur son site Internet et dans sa publication *Data in focus*. En France, les premiers résultats de l'enquête au niveau France entière sont diffusés à travers un *Insee Première*. Dans l'année suivant l'enquête, les données sont mises à disposition des chercheurs via le réseau Quételet, et éventuellement dans le cadre de conventions spécifiques.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.